



Bourses pour les lycées

publié le 09/06/2022



Bonjour,

Votre enfant est scolarisé en 3ème. A la rentrée de septembre 2022, il poursuivra ses études en lycée. Vous avez la possibilité, dès aujourd'hui, de faire une demande de bourse nationale de lycée, pour l'année scolaire 2022-2023.

Vous avez jusqu'au 6 juillet inclus pour demander une bourse pour votre enfant (une seconde campagne aura lieu en septembre).

Les dossiers sont à compléter par voie électronique ; vous trouverez les principales informations sur les documents joints.



[documents_bourses_de_lycee](#) (PDF de 289.9 ko)

Une permanence téléphonique est mise en place les lundi et jeudi : en cas de difficulté, n'hésitez pas à prendre contact avec la Gestion du collège au 05.86.54.01.10.